



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AOUT 2011

## Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne – PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - RITTAUD Nathalie – BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - BENI Elodie - CHIAPUSSO Aline – DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

**Absents excusés** : LETT Xavier – GROS Isabelle.

**Procurations** : THEOLIER Thierry à RAFFIN J.Claude - MASOCH Gérard à THOMAS Louis - LAGLERA Dora à FRIQUET Claude - CANTEL Sébastien à CHEVALLIER Sabine – LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard.

Madame Magali BREIT a été élue secrétaire.

=====

Avant de passer à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu par lettre du 3 août 2011, la démission de Madame Isabelle GROS de ses fonctions de Conseiller Municipal.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011**

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 juin 2011 est approuvé.

### **2. COUPURE DES LIGNES TELEPHONIQUES DE LA MAIRIE : PROTOCOLE D'ACCORD SFR / COMMUNE DE MODANE**

La Société Française de Téléphonie (SFR) s'est engagée à indemniser la Commune à hauteur de 1 000 € suite à la coupure des lignes téléphoniques de la Mairie constatée le 19 novembre dernier.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le protocole d'accord à intervenir avec SFR et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **3. SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE MODANE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de cinq cent quatre vingt quatre euros (584 €) à l'Union Sportive Modane pour les frais d'arbitrage et de transport engagés lors de l'inauguration de la pelouse synthétique du stade municipal de football.

### **4. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE EN UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Afin de permettre la nomination d'un fonctionnaire municipal, lauréat de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

### **5. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

A l'effet de pérenniser un poste créé au sein des services de la Mairie dans le cadre des mesures gouvernementales d'accompagnement à l'emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **6. FORET COMMUNALE – EXPLOITATION DE BOIS MITRAILLES : DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE**

Le Département de la Savoie accompagne financièrement les collectivités locales dont les forêts communales soumises à exploitation peuvent présenter des traces de mitraille.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Général de la Savoie, dans le cadre du fonds départemental forêt / filière bois 2007-2013, une subvention la plus élevée possible pour l'exploitation de bois mitrillés dans la forêt communale de Modane.

## **7. CESSIION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MONSIEUR DANIEL LOGER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à Monsieur LOGER de l'appartement situé dans la copropriété 29, 31 rue Jules Ferry à Modane (lots n°13-32-34) moyennant le prix de quarante mille euros (40 000 €) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, émet également un avis favorable sur le projet de cession immobilière du Centre Communal d'Action Sociale d'un appartement de trois pièces au profit de Monsieur LOGER.

## **8. CENTRE ANCIEN DE MODANE : ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / HERITIERS MONSIEUR IRENEE NUER**

Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot rue de la Paix / rue Sainte Anne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°4194 d'une contenance de 24m<sup>2</sup>, propriété des héritiers de Monsieur Irénée NUER, moyennant la somme de sept cent vingt euros (720 €). Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

## **9. CENTRE ANCIEN DE MODANE :ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE/ MONSIEUR JACQUES NUER**

Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot rue de la Paix / rue Sainte Anne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section C n°4192 et 4193, d'une contenance totale de 24m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Jacques NUER, moyennant la somme de sept cent vingt euros (720 €). Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

## **10. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : ECHANGE FONCIER COMMUNE DE MODANE / HERITIERS MONSIEUR EUGENE VIGNOUD**

Dans le prolongement des négociations foncières menées lors de la construction en 2010 du télésiège du Petit Vallon –domaine skiable de Valfréjus- le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, dans le cadre d'un échange sans soulte, l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°351, d'une contenance de 1930m<sup>2</sup>, propriété de Mesdames LANTHELME, THENIS et FAVRE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

## **11. DESCENTE DES RESEAUX EAU POTABLE – EAUX USEES VALFREJUS/MODANE : CONVENTION DE SERVITUDE DE RESEAUX PUBLICS AFFERENTE**

Dans le prolongement des négociations foncières menées pour la réalisation de la descente des réseaux publics eau potable / eaux usées de Valfréjus à Modane, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'établissement d'une servitude de réseaux publics sur les parcelles cadastrées section D n°1245 et 902 lieudit «Fongelune», propriété des époux SALMON.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention qui sera entérinée par acte authentique par devant Notaire.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie en matière de marchés publics à procédure adaptée :

- Transport scolaire Modane-Valfréjus pour les collégiens : marché attribué à la société «TAXI MARIUS» pour un montant de 50 € TTC/jour
- Rénovation complète d'un court de tennis : marché attribué à l'entreprise FRANCE REALISATION pour un montant de 23 191,64 € TTC

Il informe également le Conseil Municipal des remerciements reçus de la part des associations citées ci-après, pour lesquelles la Commune a versé une subvention pour l'année 2011 :

- AMICALE DES DONNEURS DE SANG
- FAVEC : Association des Conjointes Survivants
- ASSOCIATION POUR LES JUMELAGES
- CROIX ROUGE FRANCAISE : délégation locale du pays de Maurienne
- CLUB SUBAQUATIQUE MAURIENNE
- CLUB MOUCHE DE LA MAURIENNE

De même, il fait part au Conseil Municipal d'un courrier de remerciements de Madame Colette BOUVIER concernant :

- l'acquisition par la Commune d'une cinquantaine de livres «Modane vous est conté – 1943-1990»
- l'installation d'un panneau «Le Charmaix» à Valfréjus
- l'éclairage des escaliers du souterrain entre la place Sommeiller et la rue des Glacières

Profitant que le Conseil Municipal soit réuni en séance ordinaire, Monsieur le Maire remercie officiellement toutes les personnes qui ont permis que l'accueil de l'étape du Tour Mondovélo ainsi que du Tour de France soit une réussite totale.

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'à l'occasion du pèlerinage du Charmaix le dimanche 4 septembre, un trompettiste allemand de renommée internationale, Monsieur Walter SHOLTZ, agrémentera la cérémonie. Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle BOTTE, Conseillère Municipale, pour la présentation détaillée de cette journée.

Madame CHEVALLIER, Adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire et rappelle l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école primaire, Madame LEONI ; elle mentionne que Bénédicte BUISSON remplacera Delphine LEFEBVRE pendant son congé maternité. Elle précise que la garderie du mercredi après-midi et des petites vacances, mise sur pied avec le SICM est reconduite : elle portera désormais le nom de «Terra Modana Loisirs».

Madame CHIAPUSSO, Conseillère Municipale déléguée à l'artisanat et au commerce rend compte des préparatifs de la seconde édition « Les Artisanales de Maurienne » qui se tiendra les 24 et 25 septembre prochains ; actuellement, 95 stands sur 107 sont d'ores et déjà réservés.

Monsieur FACON, Conseiller délégué aux cérémonies, détaille le programme de la commémoration du 17 septembre 1943 relative aux bombardements de Modane.

Monsieur SIMON, intervient pour dénoncer l'équipe de « cowboys » à l'œuvre en gare de Modane et de Fourneaux dans le cadre des travaux de renouvellement de voies ferrées et de remplacement d'aiguillage ; il considère les méthodes de travail utilisées inadmissibles à l'instar de l'absence de concertation préalable avec les élus que la SNCF comme RFF ont de fait balayé d'un revers de la main.

Après un dernier tour de table, Monsieur le Maire communique deux dates à coucher sur les agendas :

- prochaine commission des travaux : le 13 septembre 2011 à 18h30, rendez-vous à la Maison du Thabor à Valfréjus
- prochain Conseil Municipal : mercredi 28 septembre 2011 à 20h30.

La séance est levée à 21h10.

A Modane, le 31 août 2011

Le Maire,

J.Claude RAFFIN